



CHRONO : 22

ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE
12 PLACE DE LAVALETTE
38028 GRENOBLE CEDEX 1

À l'attention de M. ARGOD

COPIE À :	N° FAX :	DIFFUSION :
PIERRE DOUILLET ARCHITECTE MARIE-ASTRID CREPS	04 38 37 27 01 @	

COPIE À :	N° FAX :	DIFFUSION :

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Travaux dans les établissements existants recevant du public soumis à permis de construire

A joindre par le Maître de l'Ouvrage à l'Autorité Administrative ayant délivré le permis de construire et au maire à la déclaration d'achèvement des travaux et délivrée par un Contrôleur Technique ou un Architecte au Maître de l'Ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-27 à R. 111-19-28 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Je soussigné Bernard LAFFON de la société Apave Sudeurope SAS en qualité de Organisme de Contrôle Technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

Atteste que par contrat de Vérification Technique n° : 8W20121299
En date du : 04/12/2014

La Société : ASSOCIATION DIOCESAINE DE GRENOBLE
Maître de l'Ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde suivante)

AMENAGEMENT ANCIEN CLOITRE DE LA CATHEDRALE 38 GRENOBLE 38 GRENOBLE

A confié à Apave Sudeurope SAS, qui l'a réalisée, une mission de Vérification Technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessous) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Réf. du PC : PC 38185 11 1093

Date du dépôt de demande du PC : 20/09/2011

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont jointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1



Agence de Grenoble
16 avenue de Grugliasco BP 148
38431 ECHIROLLES CEDEX
Tél. : 04 76 33 33 33 - Fax : 04 76 22 73 31

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

Règles en vigueur considérées :

- Articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-8 et R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations existantes ouvertes au public.
- Arrêté du 1er Août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 et R 111-19-3 à R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du Vérificateur :

A notre connaissance il n'a pas été accordé de dérogation

Documents remis au Vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :

A l'issue de sa visite de vérification réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 30/07/2014 le Vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- R : Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité
- NR : Le Vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable
- SO : La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 30/07/2014

ORIGINAL SIGNE : Bernard LAFFON

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le Vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées et ne préjugent pas d'interprétations contraires

Liste des locaux non visités :

Mention des éventuels locaux ou parties de bâtiment qui n'ont pu être visités: Néant.

RECAPITULATIFS DES COMMENTAIRES PARTICULIERS

GENERALITES

L'accessibilité est réalisée.

CONSTAT SUITE A LA VERIFICATION DU 30/07/2014

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC NEUFS	Constat		Commentaire	N° du commentaire
Points examinés				
1. Généralités Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté			L'accessibilité est réalisée.	
CHEMINEMENTS EXTERIEURS			SO Dispositions existantes non modifiées ni aggravées par les travaux. Accès à la galerie du cloître par la cathédrale.	20
PLACES DE STATIONNEMENT			SO Dispositions existantes non modifiées ni aggravées par les travaux.	21
ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC				
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R			
Entrée principale facilement repérable	R			
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R			
Dispositifs d'accès au bâtiment			SO Dispositions existantes non modifiées ni aggravées. Accès à la galerie par l'entrée de la Cathédrale.	37
Système de communication et dispositif de commande manuelle			SO	
Contrôle d'accès et de sortie :			SO	
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R			
CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES				
Largeur ≥ 1,40m	R			
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20m			SO	
Dévers ≤ 2 cm	R			
Pentes	R			
Caractéristiques des paliers de repos			SO	
Seuils et ressauts	R			
Espaces de manoeuvre de porte	R			

ATTESTATION HANDICAPES

Espaces d'usage			SO		
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	R				
Cheminement libre de tout obstacle	R				
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40m à moins de 0,90m			SO		
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Marches isolées			SO		
CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES					
			SO	Zone de service côté place des Tilleuils: Non accessible public.	23
TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES					
			SO	Dispositions existantes non modifiées ni aggravées.	38
REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS					
			SO		
PORTES, PORTIQUES ET SAS					
Dimensions des sas			SO	Dispositions existantes non modifiées ni aggravées. Pas de SAS créé dans la galerie.	40
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	R				
Largeur des portes principales et des portiques	R			Porte d'accès au SAS de la cathédrale de largeur 0.90 m.	41
Poignées des portes	R				
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50N	R				
Portes vitrées repérables	R				
Portes à ouverture automatique			SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique			SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé			SO		
DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE					
			SO	Dispositions existantes non modifiées ni aggravées.	42
SANITAIRES					
			SO	Dispositions existantes non modifiées ni aggravées. Pas de sanitaires public créés dans la Galerie du Cloître.	43

ATTESTATION HANDICAPES

SORTIES					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R				
ECLAIRAGE			SO		
INFORMATION ET SIGNALISATION			SO		
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS			SO	Dispositions existantes non modifiées ni aggravées.	47
ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL			SO		
ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES			SO		
CAISSES DE PAIEMENT			SO		